

Les conséquences des violences conjugales sur les enfants

Formation auprès des avocats pour la liste AJ violences au sein du couple

Marie Leray
Psychologue

Unité de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent
Centre de victimologie pour mineurs

Hôpital Armand Trousseau



Les enfants exposés

- 83% des femmes appelant le 3919 ont des enfants.
- Estimation par la FNSF : 4 millions d'enfants exposés en France.
- Les enfants sont toujours au courant de la violence dans le couple. 80% voient et entendent les violences.
- Forte association entre l'existence de violences conjugales et la maltraitance directe de l'enfant.
- Affectés directement / indirectement.



Une situation à risque qui induit plusieurs formes de mauvais traitements psychologiques

- Indifférence émotionnelle
- Rejet
- Autorisation de comportements inadéquats
- Isolement de la famille
- Négligence de la santé physique, mentale et éducationnelle
- Climat de terreur
- Menaces

La maltraitance psychologique est la forme la plus destructrice à moyen et à long terme car elle attaque la représentation de soi et le sentiment de sa propre valeur.

➤ Une situation préoccupante nécessitant une évaluation.



Les concepts théoriques pour comprendre les conséquences de la violence conjugale sur l'enfant

- **La théorie de l'attachement:** sentiment de sécurité acquis dans la relation avec les proches = base de la construction de la personnalité
- **L'état de stress post-traumatique (ESPT):** ensemble de symptômes faisant suite à l'exposition à un ou des événements durant lesquels sa propre intégrité ou celle d'un proche a ou a pu être menacée et où le sujet a ressenti une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur.
- Des conséquences à moyen et long terme de l'ESPT



Les violences dans le couple impactent l'enfant de différentes manières selon son âge

- **Entre 0 et 36 mois** : les violences conjugales entravent le processus d'attachement « secure ».
- **Entre 3 et 6 ans** : symptômes externalisés, hypervigilance, déficience intellectuelle.
- **Entre 7 et 10 ans** : Crainte d'être victime ou abandonné. Les sentiments de honte et de culpabilité peuvent faire en sorte que l'enfant se coupe des autres, l'empêchant d'accéder à la construction d'une relation adaptée avec ses pairs et aussi de chercher du soutien social. Impact négatif sur l'estime de soi.
- **Entre 12 et 18 ans** : Actes agressifs, comportements à risque, difficultés scolaires, retrait émotionnel, fugues, grossesse précoce, prostitution, délinquance, dépression, suicide.



Les enfants exposés aux violences dans le couples ont tendance à endosser des rôles rigides en famille

L'enfant :

- « petit parent »
- « confident de la victime »
- « confident de l'agresseur »
- « petit agresseur »
- « modèle »
- « arbitre »
- « bouc-émissaire »


Ces rôles peuvent être assouplis une fois que l'enfant n'est plus exposé aux violences ➡ Protéger la mère et l'enfant.



Le risque de reproduction des schémas de violence

Grandir dans un contexte de violences dans le couple apprend à l'enfant que la violence :

- 1) peut être niée,
- 2) peut être minimisée,
- 3) fait partie de l'intimité,
- 4) est acceptable dans la relation entre un homme et une femme,
- 5) est une manière de résoudre des conflits,
- 6) est une manière de gérer la frustration.

 Pour rompre le cycle de la reproduction, il est essentiel que l'enfant sache qu'il peut s'épanouir dans un contexte de sécurité et que d'autres modèles non-violents et égalitaires existent dans les relations avec autrui.



La nécessité d'une parentalité adaptée

- Les violences conjugales ne s'arrêtent pas avec la fin de la relation de couple: l'auteur continue souvent à exercer des violences envers son ex conjointe, par le biais du seul lien qui continue à les unir : celui de la parentalité.
- L'organisation du droit de visite et d'hébergement aura un impact majeur pour le bien-être de l'enfant et pour la diminution du risque de violences ultérieures.
- Vers deux parentalités exercées en parallèle.



Les parentalités parallèles impliquent deux monoparentalités:

- Le calendrier des droits de visite est rigide. Tout changement doit être stipulé par une ordonnance du magistrat.
- La passation de l'enfant se fait par une tierce personne.
- Les parents communiquent uniquement par écrit ou via une tierce personne :
 - en cas de décision majeure concernant l'enfant
 - En cas d'urgence
- Chaque parent est individuellement responsable pour sa relation avec l'enfant.



L'emprise parentale



Le conflit de loyauté dans les situations de divorce

- La question de la loyauté dans l'amour pour ses parents se pose à tout enfant: comment aimer sa mère et aimer son père à la fois?
- Tant que ces 2 parties de soi sont autorisées à cohabiter, l'enfant s'adapte et se construit.
- Quand ces deux parties sont en conflit, la question loyauté devient problématique.
- L'enfant est bouleversé par toute guerre inter-parentale. Un enfant sur dix déchiré par un divorce hautement conflictuel ressent un véritable syndrome de stress post-traumatique.
- Les séparations parentales conflictuelles se transforment en véritable procès de l'amour « possession » : l'enfant vous appartient.
- Ces situations se traduisent souvent par une tentative d'emprise psychologique plus ou moins consciente et plus ou moins accomplie d'un ou des deux parents sur l'enfant.
- L'absence de volonté de la part des parents de faire du mal à leur enfant ne suffit pas à empêcher le traumatisme.



L'emprise psychologique parentale

- Dans le cas du divorce, l'emprise a une double dimension :
 - Dépossession pour l'autre parent et appropriation pour soi de l'enfant
 - Destruction de l'autre parent

- Le parent cherche aussi souvent à se prouver à lui-même et à prouver aux professionnels qu'il est un bon parent.

- Manipulation sans contrainte apparente, sans menace

- Les techniques d'emprise sur l'enfant :
 - Cognitives
 - Comportementales
 - Émotionnelles et affectives



Les degrés de sévérité de l'emprise:

Du conflit de loyauté à l'aliénation d'un enfant

- Le processus peut être graduel, à force de répétitions, ou brutal à travers un événement traumatique

- Le processus est évolutif
 - Stade léger
 - Stade de gravité modérée
 - Stade sévère : syndrome d'aliénation parentale (SAP)



Le syndrome d'aliénation parentale (SAP)

- 4 critères (sine qua non) :
 - ▶ Entrave à la relation et au contact
 - ▶ Allégations non fondées d'abus ou de violences
 - ▶ Détérioration de la relation depuis la séparation
 - ▶ Réactions de peur intense des enfants

- Des indices :
 - ▶ Rupture du lien, y compris avec la famille du parent rejeté
 - ▶ Aucun sentiment de culpabilité
 - ▶ Pas d'ambivalence



Les conséquences psychopathologiques de l'emprise

- Faible confiance en soi et faible estime de soi
- Confiance dans l'autre altérée
- Dépressions fréquentes et sentiment de culpabilité au sortir de l'emprise
- Anxiété et dépendance aux autres
- Abus d'alcool et de drogues
- Conséquences futures sur la vie conjugale et familiale

Qualifier l'éventuelle situation d'emprise: une nécessité pour tous les professionnels dans ces situations?

Les JAF, les JE, les enquêteurs sociaux, les experts et les psychologues et les psychiatres pour prendre en charge au mieux l'enfant dans les situations de violences conjugales ou d'éventuelle emprise ont besoin de :

- Dépassionner le débat: on va des doutes anxieux pertinents, d'une inquiétude +/- justifiée jusqu'à la perversion.
- Décrire, de façon la plus objective possible, les éventuels désordres ou modifications affectives et comportementales chez l'enfant
- Obtenir des renseignements fiables sur la qualité du lien antérieur entre le parent rejeté et ses enfants.
- Faire un diagnostic consciencieux du système familial.
- Bien cerner la sincérité des tentatives du parent favori pour maintenir le lien entre l'enfant et l'autre parent.

Quid des besoins des avocats ?